

Opération « tri dans les camps de vacances »

Note à destination des propriétaires et/ou gestionnaires d'endroits de camps

Cette note est destinée à vous informer sur les modalités d'organisation de ce projet.

Le matériel de tri, que vous avez reçu, est à distribuer aux responsables de chaque camp et ce, dès leur arrivée.






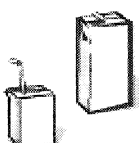
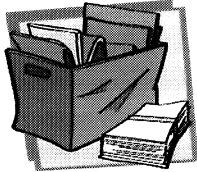

De quoi se compose un kit de tri ?

- **De sacs de couleur** pour les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boisson.

Si, le nombre de sacs n'est pas suffisant, les participants aux camps peuvent en recevoir davantage lors de leur premier passage au parc à conteneurs.

NB : les **bouteilles et bocaux en verre**, les **papiers/cartons** et les **déchets spéciaux** (piles, médicaments,...) doivent également être triés par les participants aux camps et déposés au parc à conteneurs.

- **D'une affiche expliquant les consignes de tri (à afficher dans le camp)**

Utilisez les sacs colorés pour trier :			Utilisez des boîtes en carton pour trier :	
Sac Bleu  Les bouteilles et flacons en plastique	Sac Rouge  Les emballages métalliques	Sac Jaunes  Les cartons à boissons	Les papiers et les cartons	Les bouteilles et flacons en verre
				
Bien vidés, sans bouchon	Bien vidés	Bien vidés et aplatis	Propres et secs	Bien vidés, sans couvercle et sans bouchon

- **D'une fiche à déposer obligatoirement au parc à conteneurs**

Cette fiche devra être confiée au préposé du parc à conteneurs lors de chaque passage au parc à conteneur.

- **D'un dépliant « Objectif camp : 0 déchet ! »**

Ce guide explique aux responsables des camps comment éviter de produire certains déchets : achats malins, conseils pratiques, ... des idées éco-sympas.

Les déchets recyclables sont à apporter impérativement au parc à conteneurs

Les matières recyclables triées devront être amenées par les organisateurs du camp au parc à conteneurs le plus proche et déposées dans les conteneurs adéquats.

52 parcs à conteneurs sont repartis sur la zone d'action de l'Intercommunale Idelux.

Les parcs à conteneurs sont ouverts du lundi au vendredi de 13h à 19h et le samedi de 9h à 18h. Ils peuvent être fréquentés aussi souvent que nécessaire.

Attention, ils sont fermés le dimanche, jour habituel de fin de camps, tenez en compte dans votre organisation.

Ils sont également fermés les jours fériés : 21 juillet & 15 août.

Les déchets collectés en porte-à-porte

Les déchets ménagers (matière organique et fraction résiduelle) doivent être évacués selon le mode de collecte en vigueur dans la commune : sacs + sacs

Pour être collectés, les déchets, correctement conditionnés et triés, devront être placés en bordure de voirie, au niveau d'une habitation actuellement desservie par le service de collecte des déchets et ce, avec l'accord préalable du riverain concerné. Les déchets placés en bordure de champ seront, quant à eux, considérés comme dépôt sauvage.

Attention : les déchets recyclables à amener au parc à conteneurs ne sont pas ramassés lors de la collecte en porte-à-porte.

Merci pour votre bonne collaboration à la réussite de ce projet.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter, Jean Simons, Conseiller en Environnement d'Idelux au 0496 26 70 45.



RÉGION WALLONNE

Province de
Luxembourg
Arrondissement
de Bastogne
Commune de
GOUVY

GOUVY, le 8 juin 2011.

annexe 2

Tri des déchets dans les camps de vacances
Année 2011

A remettre à Mme Chantal HUGET, Administration communale,
Bovigny, 59, 6671 GOUVY Tél: 080/292929
Pour le 28 juin au plus tard.

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Dénomination du camp	Date d'arrivée	Nom du responsable du camp	Nombre de participants

Déclare accueillir les camps mentionnés ci-dessus et m'engage à remettre aux responsables des camps le document «Séjourner en camp à Gouvry».

Date et signature: